

PROCES-VERBAL Du 6 avril 2012
--

Etaient présents :

Mesdames CHERPIN Dominique, RONGIER Sylvie.

Messieurs BENKAROUN Karim, BOIRAU Jean-Claude, DALLEMAGNE, FRAISSE Gérard, LEVESQUE Max, PELLETIER Patrick, SERAIN Eric, VAUVILLIERS Raymond.

Absents excusés :

Madame SEUILLOT Michèle donne pouvoir à Monsieur PELLETIER Patrick, Madame TALBOT Nathalie donne pouvoir à Madame CHERPIN Dominique, Monsieur DUMONT Pascal donne pouvoir à Monsieur LEVESQUE Max, Monsieur GLEIZE Christophe donne pouvoir à Monsieur VAUVILLIERS Raymond.

Secrétaire de séance : Monsieur PELLETIER Patrick

ORDRE DU JOUR

Budget assainissement :

- Compte administratif 2011,
- Compte de gestion,
- Budget primitif 2012.

Budget communal :

- Compte administratif 2011,
- Compte de gestion,
- Taux imposition,
- Budget primitif 2012.

- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (Subvention plafond du préau école du Bourg),
- Subvention Fonds Scolaires (Plafond préau de l'école du Bourg)
- Subvention Bibliothèque,
- Délibération Tarif des Fêtes,
- Formation du personnel,
- Délibération Convention CIG médecine préventive du personnel,
- Fusion Assainissement : Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Pontoise (SIARP) et du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement Collectif de la Région de Courcelles sur Viosne-Montgeroult (SIACRCM),
- Dissolution du Syndicat mixte d'études et de réalisation du contrat de rivière de la Viosne,
- Motion sur un projet de développement d'un itinéraire de fret ferroviaire alternatif,
- Acquisition terrain Lionel GUY,

- Délibération pour la demande de subvention PNR pour l'achat du terrain SANGLE FERRIERE 24 850 m² B 43,
- Délibération pour la demande de subvention PNR pour plantation d'arbres sur le terrain communal B 532,
- Délibération pour le Conseil Général /Conservateur des antiquités et objets d'art : demande d'accord de classement au titre des monuments historiques de la Peinture de Saint Sébastien à l'Eglise d'Ableiges,
- Délibération Voirie pour reversement à la Communauté de Communes des Trois Vallées
- Suppression de la surtaxe M49
- Délibération nouveau bail
- Subventions aux associations
- Affectation de résultat M49
- Questions Diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 40 et remercie les membres du Conseil d'être présent.

➤ BUDGET ASSAINISSEMENT

2012/1 Compte administratif et approbation du compte de gestion

Monsieur Max LEVESQUE, le Maire, présente le compte administratif de l'année 2011 comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses

040 Opérations d'ordre	1 073,24
<u>TOTAL :</u>	1 073,24

Recettes

040 Opération d'ordre	2 384,46
001 excédent reporté	10 267,93
<u>TOTAL :</u>	12 652,39

Excédent d'investissement	11 579.15
----------------------------------	------------------

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses

011 Charge à caractère général	41 272,31
042 Opération d'ordre	2 384,46
<u>TOTAL :</u>	43 656,77

Recettes	
70 Produits des services	48 751,25
74 Dotations et participations	7 326,89
042 Opération d'ordre entre section	1 073,24
<u>TOTAL :</u>	57 151,38

Excédent de fonctionnement **7 429,76**

2012/22 Affectation de résultat M49 :

Décide d'affecter au budget primitif 2012 les résultats suivants :

Section d'exploitation :	
R 002 résultat de clôture report de :	7 429,76 €
Section d'investissement :	
R 001 résultat de clôture report de :	11 579,15 €

➤ **BUDGET COMMUNAL**

2012/3 Compte administratif et approbation du compte de gestion

Monsieur Max LEVESQUE, le Maire, présente le compte administratif de l'année 2011 comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses	
001 Solde exécution d'invest. Reporté	24 796,99
21 Immobilisations corporelles	44 482,13
16 Remboursement emprunts	28 132,51
<u>TOTAL :</u>	97 411,63

Recettes	
1068 Dotation fonds divers	24 796,99
10 Dotation fonds divers	43 345,82
13 Subvention invest.	2 592,13
040 Opérations d'ordres en section	48 672,00
016 Emprunts et dettes assimilées	966,27
<u>TOTAL :</u>	120 373,21

Excédent d'investissement **22 961,58**

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses	
011 Charge à caractère général	171 975,92
012 Charges de personnel	183 849,56
65 Autres charges de gestion courante	79 565,39
66 Charges financières	9 805,01
67 Charges except.	1 994,50
042 Opérations d'ordres en section	48 672,00

<u>TOTAL :</u>		582 605,38
Recettes		
002	Excédent antérieur reporté	313 623,72
70	Produits des services	71 534,57
73	Impôts et taxes	300 653,00
74	Dotations et participations	225 070,96
75	Autres produits gestion courantes	41 909,47
77	Produits exceptionnel	77 076,34
013	Atténuation des charges	675,07
76	Produit Financier	5,17
<u>TOTAL :</u>		1 030 548.30

Excédent de fonctionnement **447 942,92**

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur Le Maire,
Approuve par 13 voix le compte administratif 2011,
Approuve par 13 voix le compte de gestion de Madame Le Receveur Municipal.

2012/4 Taux d'imposition

Le Conseil Municipal,

Vote par 14 voix pour,

Une baisse de 5 % des taux communaux d'imposition pour l'année 2012, comme suit :

	Taux 2011	Taux votés pour 2012
➤ Taxe foncière du non bâti :	28,98 %	27,53 %
➤ Taxe d'habitation :	12,42 %	11,79 %
➤ Taxe foncière du Bâti :	7,15 %	6,79 %
➤ CFE	14,87 %	14,12 %

2012/5 Budget primitif

Où l'exposé de Monsieur Max LEVESQUE , Le Maire,
Après en avoir délibéré,

Vote par 14 voix pour,

Le Budget Primitif de l'année 2012 en équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

11	Charges à caractère général	361 727,12
12	Charges de personnel	185 686,00
14	Atténuations de produits	86 743,00
023	Virement section d'investissement	201 297,17
65	Autre charges de gestion courante	85 461,15
66	Charges financières	8 585,58

67	Charges exceptionnelles	2 412,74
68	Dotations aux amortissements et provisions	19 119,00
022	Dépenses imprévues fonctionnement	40 000,00
TOTAL :		991 031,76

Recettes :

02	Excédent antérieur	447 942,92
13	Atténuations des charges	9,98
70	Produits des services	69 948,00
73	Impôts et taxes	294 235,00
74	Dotations et participations	147 246,12
75	Autre produits de gestion courante	30 000,00
77	Produits exceptionnelles	1 649,74
TOTAL :		991 031,76

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

1641	Emprunts	28 700,15
2158	Autres installations	906,33
2135	Installations générales	51 298,44
2116	Cimetières	18 217,00
21311	Hôtel de Ville	8 407,88
21312	Bâtiments scolaires	20 517,38
2131	Bâtiments publics	27 687,40
2152	Installations de voirie	7 328,80
21534	Réseaux d'électrification	11 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	5 117,00
2151	Réseaux de voirie	110 000,00
2111	Terrain	35 000,00
2031	Frais d'études	46 478,00
TOTAL :		370 658,38

Recettes :

001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	22 961,58
10223	TLE	38 498,00
10222	FCTVA	2 733,21
1323	Subvention tennis CG	50 420,75
1326	Subvention PNR	34 662,40
280415	Amort. Subv. Equip. Groupements	19 119,00
021	Virement section de fonctionnement	201 297,17
165	Caution	966,27
TOTAL :		370 658,38

- **2012/6 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX**
- **2012/7 FONDS SCOLAIRE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la rénovation du plafond du préau de l'école du Bourg.

Le Conseil Municipal,
Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Par 14 voix pour, de solliciter auprès de Monsieur Le Préfet du Val d'Oise, une subvention dans le cadre de la dotation d'équipement des Territoires Ruraux 2012 et une subvention au Conseil Général dans le cadre du Fonds Scolaires pour la rénovation du plafond du préau de l'école du Bourg.

ARRETE

Montant des travaux hors taxe :	17 155,00
Subvention 30 % DETR :	5 146,50
Subvention 48 % FONDS SCOLAIRE :	8 234,40

TVA : 19,6%	3 362,38
Montant TTC	20 517,38

Montant à la charge de la commune + tva	7 136,48
---	----------

S'ENGAGE

A ne pas procéder :

- à la rénovation du plafond du préau de l'école du Bourg.

Avant que les dossiers ne soient déclarés ou réputés complet, sauf autorisation visée au II de l'article R 2334-24 du Code Général des collectivités territoriales.

A prendre en charge le cas échéant, la différence entre le taux maximum et le taux réellement attribué.

➤ **2012/8 SUBVENTION BIBLIOTHEQUE**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la demande de subvention de fonctionnement « aide aux projets de développement » pour la bibliothèque municipale.

Le Conseil Municipal,

Par 14 voix pour,

Autorise Monsieur le Maire à prendre contact avec les services concernés.

➤ **2012/9 TARIFS DES FÊTES**

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé de Monsieur Le Maire,

Après avoir délibéré,

Par 14 voix pour, fixe le tarif des fêtes de l'année 2012, comme suit :

	EN EUROS
Vin rosé/Rouge	5.00
Bière	1.50
Coca cola	1.50
Perrier	1.50
Orangina	1.50
Café	1.00
Champagne	16.00
Frites/ Andouillette	4.50
Frites	3.50
Merguez/ Saucisses	

FETE DE LA SAINT JEAN

Repas Adultes	8.00
Repas Enfants Jusqu'à 10 ans	2.00

FETE ARTISANALE

2 mètres	25.00
3 mètres	35.00
Repas	10.00

➤ **2012/10 FORMATION PERSONNEL**

Monsieur le Maire expose le plan de formation 2012 pour le personnel communal.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé,

Accepte à l'unanimité

➤ **2012/11 CONVENTION CIG MEDECINE PREVENTIVE DU PERSONNEL**

Monsieur le Maire expose le plan de formation 2012 aux membres du Conseil Municipal pour le personnel communal.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé,

Accepte à l'unanimité

➤ **2012/12 FUSION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE PONTOISE (SIARP) ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA REGION DE COURCELLES SUR VIOSNE – MONTGEROULT (SIACRCM)**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et conformément à l'article 61 III de la loi du 16 décembre 2010,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du projet de fusion du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Pontoise (SIARP) et du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement Collectif de la Région de Courcelles sur Viosne – Montgeroult (SIACRCM).

➤ **2012/13 DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE REALISATION DU CONTRAT DE RIVIERE DE LA VIOSNE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment de son article L 5711-1.

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la dissolution du syndicat mixte d'études et de réalisation du contrat de rivière de la Viosne et par conséquent vote également la dissolution des délégués communaux d'Ableiges.

➤ **MOTION SUR UN PROJET DE DEVELOPPEMENT D'UN ITINERAIRE DE FRET FERROVIAIRE ALTERNATIF**

Monsieur le Maire donne lecture de la motion sur un projet de développement d'un itinéraire de fret ferroviaire alternatif.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Approuve par 14 voix pour, cette deuxième motion portant cette fois sur le projet de développement d'un itinéraire de fret ferroviaire alternatif et transmise à la Commission Nationale de Débat Public.

➤ **2012/14 ACQUISITION DU TERRAIN DE MONSIEUR GUY**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que Monsieur Lionel GUY nous vend une partie de sa parcelle ZC N°51 dont celle-ci est évaluée à 5,00 € le m² pour une superficie de 430 m².

Le Conseil Municipal,

Par 14 voix pour,

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents d'acquisition de terrain.

➤ **2012/15 DEMANDE DE SUBVENTION AU PNR POUR L'ACHAT DE TERRAIN DE MADAME SANGLE FERRIERE**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la demande de subvention au PNR pour une demande de diagnostic et une demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour l'achat de terrain de Madame SANGLE FERRIERE d'une superficie de 24 850 m² B43 au prix de 1 € le m²

Le Conseil Municipal,

Par 14 voix pour,

Autorise Monsieur le Maire à prendre contact avec les services concernés.

➤ **2012/16 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA PLANTATION D'ARBRES FRUITIERS SUR LE TERRAIN COMMUNAL B 532**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la demande de subvention au PNR pour la plantation d'arbres fruitiers sur le terrain communal B 532.

Le Conseil Municipal,

Par 14 voix pour,

Autorise Monsieur le Maire à prendre contact avec les services concernés.

➤ **2012/17 PROJET DE CLASSEMENT DU TABLEAU ST SEBASTIEN AUX MONUMENTS HISTORIQUES**

Le conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code du patrimoine notamment l'article L 622-3,

Vu l'arrêté préfectoral n°12-019 en date du 23 janvier 2012 portant inscription au titre des monuments historique d'un objet mobilier conservé dans l'église Saint-Martin d'Ableiges,

Vu la demande formulée par la commission départementale,

Considérant que le tableau de Saint Sébastien, peint par Albert PESNELLE, daté de 1888 qui est conservé dans notre église, a été présenté en commission départementale des objets mobiliers en séance du 29 novembre 2011 et que ce tableau est inscrit à l'inventaire au titre des Monuments Historiques,

Considérant qu'en raison de son intérêt artistique et historique, il a été proposé qu'il soit soumis à l'avis de la commission nationale des Monuments historiques pour une éventuelle mesure de classement,

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à prendre contact avec avec l'administration des Monuments Historiques pour qu'il soit procédé au classement de ce tableau appartenant à la commune si la commission le juge utile.

➤ **2012/18 VOIRIE : REVERSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS VALLEES**

Le Conseil Général a octroyé aux communes une subvention pour la réfection des routes durement endommagées lors des derniers hivers,

Le montant total de cette subvention pour notre commune est de 5 466 €, dont une partie doit être rétrocédée à l'Intercommunalité qui assure l'entretien des routes.

Monsieur le Maire précise le métré des routes d'Ableiges à savoir 4559 m, dont 3159 mètres à la charge de la commune et 1400 mètres sont à la charge de la CC3VV.

La part de la Communauté de Communes est donc de 1 679 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE la répartition de la subvention accordée par le Conseil Général pour le plan route comme suit :

- 3 587 € revenant à la Commune d'Ableiges
- 1 679 € revenant à la Communauté de Communes des 3 Vallées du Vexin

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Approuve par 14 voix, cette nouvelle subvention.

➤ **2012/19 SUPPRESSION DE LA SURTAXE DE L'EAU**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il ne souhaite plus faire payer la surtaxe de l'eau aux habitants de la Commune.

Le Conseil Municipal,

Par 14 voix pour,

DECIDE la suppression de la surtaxe de l'eau de 1.50 € le m³ consommé.

➤ **2012/20 NOUVEAU BAIL LOGEMENT 3 BIS RUE F. VAUDIN**

Monsieur le Maire explique que suite au départ de Mme GHENIMI fin mai, le logement est reloué à de nouveaux locataires.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise la location du logement de la Villeneuve pour une période de 3 ans, à Monsieur et Madame RIPAUD.

Pour le loyer à 980,00 € mensuel, charges non comprises payable par terme d'avance à compter du 15 juin 2012.

Autorise le Maire à signer le bail de location.

➤ **2012/21 VOTE DES SUBVENTIONS 2012**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les demandes de subventions pour l'année 2012 formulées par les différentes associations.

Il est proposé d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

- | | |
|----------------------------|--------|
| - Anciens Combattants : | 100,00 |
| - Dirap : | 76,00 |
| - Ligue Contre le Cancer : | 200,00 |
| - MNT : | 50,00 |
| - Tennis Club : | 250,00 |

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer et de verser une subvention aux associations comme indiquée ci-dessus.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.